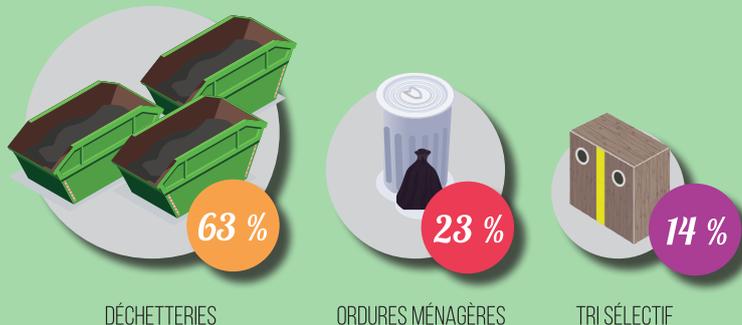


La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) finance les coûts de collecte et de traitement de tous les déchets produits sur le territoire :

RÉPARTITION DES TONNAGES EN 2020 :

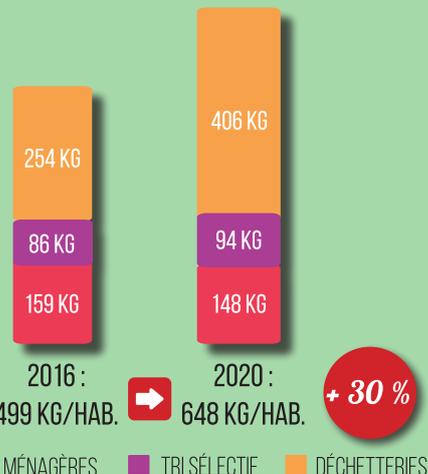


DÉCHETTERIES

ORDURES MÉNAGÈRES

TRI SÉLECTIF

ÉVOLUTION DU POIDS DES DÉCHETS PAR HABITANT DU TERRITOIRE :



2016 :
499 KG/HAB.

2020 :
648 KG/HAB.

+ 30 %

■ ORDURES MÉNAGÈRES

■ TRI SÉLECTIF

■ DÉCHETTERIES

CONSTAT :

Les dépôts en déchetterie ont fortement augmenté malgré la baisse des tonnages des ordures ménagères collectés en espaces propreté.

A- L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT



L'EXEMPLE DU BOIS :
recyclage et valorisation énergétique

Prix facturé par tonne :

2015 : 19,50 € → 2021 : 85,00 €

+ 336 %

L'EXEMPLE DES GRAVATS :
enfouissement en carrière



Prix facturé par tonne :

2015 : 0,00 € → 2021 : 6,30 €

CONSTAT :

Pour certains déchets, les coûts de traitement explosent.

B- L'ÉVOLUTION DE LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

2020 : 73,95 € la tonne

2021 : 81,40 € la tonne



L'ENFOUISSEMENT DES ENCOMBRANTS

2020 : 69,44 € la tonne

2021 : 93,00 € la tonne



2025 :



CONSTAT :

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), imposée par l'État, est en forte hausse.

C- L'ÉVOLUTION DES RECETTES LIÉES À LA REVENTE DE MATÉRIAUX RECYCLABLES

- 17 %

sur les ventes de ferrailles, cartons, mobiliers et déchets d'équipements électriques et électroniques

- 5 %

sur les ventes de papiers, de verre et d'emballages plastiques, métalliques et cartonnés en raison d'un marché international saturé

18 %

de refus de tri sur les emballages (soit 131 tonnes) occasionnant un surcoût de 8 000,00 € en 2020 pour leur élimination

CONSTAT :

Les recettes liées aux matériaux recyclables baissent.

A mon échelle je peux contribuer à ralentir les hausses des coûts de collecte et de traitement des déchets en :

- ➔ Favorisant les achats durables, d'occasion ou en privilégiant la réparation
- ➔ Triant mieux mes emballages pour limiter les refus de tri :
 - 1—Ne pas mettre d'objets : que des emballages vides qui n'ont pas contenu de produits toxiques,
 - 2—Éviter d'emboîter les emballages entre eux,
 - 3—Essayer de retirer les opercules complètement ou d'enlever les films (sur les brochures publicitaires... ou mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres).
 - 4—Tous les textiles sanitaires jetables : papiers essuie-tout, lingettes, masques, couches ... doivent aller aux ordures ménagères.
- ➔ Compostant mes déchets organiques, en pratiquant la tonte mulching (obturateur dans l'orifice d'éjection de la tondeuse), ou en broyant mes tailles de haies
- ➔ Retrouvez les opérations de prévention déchets mises en place pour vous accompagner sur notre site Internet : www.paysmeslaygrez.fr

